

**Séance publique du  
jeudi 26 juin 2014**

Convoqué le 20 juin 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le jeudi 26 juin 2014 à 18H00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe Saurel

**Présents :**

Fabien ABERT, Lorraine ACQUIER, Luc ALBERNHE, Rémi ASSIE, Guy BARRAL, Valérie BARTHAS-ORSAL, Maud BODKIN, Françoise BONNET, Sabria BOUALLAGA, Djamel BOUMAAZ, Anne BRISSAUD, Nancy CANAUD, Gérard CASTRE, Mylène CHARDES, Robert COTTE, Christophe COUR, Jean-Luc COUSQUER, Titina DASYLVA, Michaël DELAFOSSÉ, Véronique DEMON, Henri DE VERBIZIER, Jean-Marc DI RUGGIERO, Jacques DOMERGUE, Michèle DRAY-FITOUSSI, Christian DUMONT, Abdi EL KANDOUSSI, Julie FRECHE, Vincent HALUSKA, Clare HART, France JAMET, Stéphanie JANNIN, Anne-Louise KNAPNOUGEL, Pascal KRZYZANSKI, Gérard LANNELONGUE, Alex LARUE, Max LEVITA, Chantal LEVY-RAMEAU, Nicole LIZA, Audrey LLEDO, Henri MAILLET, Mustapha MAJDOUL, Chantal MARION, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Dominique MARTIN-PRIVAT, Patricia MIRALLES, Jean-Pierre MOURE, Caroline NAVARRE, Fabrice PALAU, Véronique PEREZ, Khanhaly PHOUTTHASANG, Patrick RIVAS, Brigitte ROUSSEL-GALIANA, Samira SALOMON, Marie-Hélène SANTARELLI, Philippe SAUREL, Sauveur TORTORICI, Bernard TRAVIER, Patrick VIGNAL, Annie YAGUE, Rabii YOUSSEF.

**Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Cédric De SAINT-JOUAN, Sonia KERANGUEVEN, Jérémie MALEK

**Absents :**

Perla DANAN

**Quartier de la Mosson  
Secteur de l'Agathois  
Instauration d'un périmètre d'étude  
(Art. L. 111-10 du code de l'urbanisme)**

Monsieur le Maire, Philippe SAUREL, rapporte :

Le secteur de l'Agathois est situé au nord-est du quartier de la Mosson. Cet ensemble urbain, peu lisible et coïncé entre un parc Malbosc le surplombant et une avenue de l'Europe difficilement franchissable, se caractérise par une urbanisation hétérogène composée de surfaces commerciales, d'activités et de logements individuels et collectifs, complétés par des équipements.

Face à cette situation, une étude urbaine a été réalisée, pour :

- anticiper les perspectives d'évolution de ce secteur en donnant des orientations d'aménagement sur les parcelles appelées à muter à court et moyen terme, tout en conservant une diversité des fonctions,
- proposer une programmation urbaine adaptée à l'échelle du quartier, qui tienne compte du tissu existant et environnant.

Ces orientations serviront de cadre à la Ville de Montpellier pour accompagner les mutations foncières en cours et à venir. Pour cela, il s'avère dès aujourd'hui nécessaire d'instituer un périmètre d'étude au sens de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme. La délimitation précise du périmètre est jointe en annexe de la présente délibération.

Cette disposition permettra à la collectivité, le cas échéant, d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement cohérent sur ce secteur.

**En conséquence, il est proposé :**

PREF 34  
2014.11

- de prendre en considération l'étude urbaine réalisée sur ce secteur,
- d'instituer un périmètre d'étude, ci annexé, délimitant les terrains concernés par l'opération conformément aux dispositions de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire. |

**Le Conseil Adopte.**

**Pour extrait conforme,  
Monsieur le Maire,**

**Philippe SAUREL**



**Publiée le : 27 juin 2014**